

CORNEILLE ET LE FRANÇAIS CLASSIQUE OU LE POÈTE SOUCIEUX DU LANGAGE

Rares sont les études que l'on a consacrées au grand Corneille sans prendre le parti d'attirer l'attention sur la dimension dramaturgique ou, plus généralement, littéraire de son œuvre imposante. Le propos de celle qui suit s'en différencie assez nettement dans la mesure où elle choisit de monter en épingle l'incontestable valeur linguistique du texte cornélien dans son évolution. Que ce soit de par ses révisions tout aussi méticuleuses que régulières ou de par ses suggestions avisées, Corneille a su faire siennes les diverses préoccupations langagières d'une époque cruciale pour la diachronie du français.

D'aucuns s'empresseront de se demander – et peut-être non pas à tort de prime abord – en quoi le regard du linguiste pourrait se révéler utile aux recherches qui se proposent de faire la lumière sur l'œuvre de l'un des plus illustres dramaturges d'expression française¹. Il nous semble pourtant qu'il y a bien de quoi disserter en termes de linguistique lorsque l'on se donne pour objet de réflexion les productions qu'a léguées à la postérité la plume perspicace de Pierre Corneille ; de celui qui, plus qu'aucun autre écrivain de sa génération, à la réputation largement assurée de son vivant, n'a pas hésité à revoir profondément ses textes, voire les plus célèbres, et ce, dans un esprit d'autocritique souvent scrupuleuse, assorti d'un souci constant de clarté et d'actualisation. Il ne faudrait pas, bien entendu, oublier que cette entreprise fut résolument soutenue par l'air du temps : moment intrinsèquement « mouvant » et « contrasté » de l'histoire du français – pour emprunter à A. Sancier-Chateau² deux adjectifs fort éloquents en l'occurrence –, ce qu'il est

1. Ce travail constitue la version très légèrement remaniée d'une communication faite le 2 décembre 2006 dans le cadre d'une journée d'étude qui, sous le titre *Hommage à Pierre Corneille*, a réuni à l'Université d'Athènes des chercheurs français et grecs pour commémorer les quatre cents ans de la naissance de l'auteur.

2. *Introduction à la langue du XVII^e siècle*, t. 1 : *Vocabulaire*, Paris, Nathan, 1993, p. 9.

convenu d'appeler « langue classique » se caractérise aussi bien par une volonté tenace de rupture avec les aspects plus ou moins propres au latin et à la réalité langagière qui y a immédiatement succédé que par une recherche — il est vrai, parfois obsédante — de clarté, de pureté et d'une élégance sobre dans l'expression.

Avant de nous appliquer à esquisser les différentes étapes de l'attachement de Corneille aux faits de langue, qui, notons-le, semble atteindre une sorte de point culminant avec une intéressante proposition de réforme orthographique quelque peu méconnue par les spécialistes quoique pleinement corroborée par la postérité, nous tenterons de rappeler succinctement la spécificité de l'époque où la réflexion sur le langage, sous la conduite et l'autorité d'un Vaugelas, chantre du « bel usage », cesse d'être l'apanage des seuls érudits, entre dans les salons de la société mondaine et devient chère à tout « honnête homme ».

Éléments d'histoire externe du français classique

Essayons donc, avant tout, de nous plonger, à l'aide de quelques brefs repères historiques, dans l'ambiance langagière des années où Corneille donne des œuvres susceptibles de le consacrer auprès du grand public. Le trait linguistiquement le plus saillant de la période en question n'est autre, selon nous, qu'une tendance généralisée de réflexion féconde sur les faits de langue, perceptible dans la quasi-totalité des domaines de la vie intellectuelle. Au culte de l'abondance et de la polyvalence³, plus ou moins inhérent au français de la Renaissance, succède en effet celui de la sobriété et de la précision, faisant partie intégrante d'un effort, délibéré et fervent à la fois, d'émancipation de la langue française. Se dessine de la sorte toute une entreprise d'épuration du système de la langue, qui se concrétise par l'élimination de diverses scories sentant trop leur latin tant du lexique, voulu dépouillé, que de la syntaxe, voulue claire.

Encore faut-il signaler que cette recherche de pureté en vue d'une réelle autonomisation du français n'est pas en fait de date toute récente ; elle s'inscrit, au contraire, dans un processus relativement long qui remonte à la Renaissance humaniste⁴, et elle se renforce au XVII^e siècle essentiellement par le truchement, d'une part, de figures emblématiques telles que Malherbe à

3. Voir M. Huchon, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002, p. 173.

4. Voir J. Chaurand, *Histoire de la langue française*, 7^e éd., Paris, P.U.F., 1993, p. 72.

l'aube du siècle et Vaugelas par la suite, tous deux principaux acteurs d'un mouvement dont les positions ne tarderont pas à faire bel et bien autorité ; de l'autre, de « cercles » d'intellectuels ou, tout simplement, de mondains qui, sans être nécessairement frottés de latin, ne laissent pas de se retrouver dans d'interminables débats sur la langue française. Soulignons que ce que l'on pourrait appeler « l'érudition de salon », en pleine effervescence à l'époque, semble avoir horreur du pédantisme latinisant, dans sa quête obstinée d'élégance et de bon goût au sein des manifestations variées du langage. Il n'en reste pas moins que le domaine de l'enseignement sera long à renoncer au latin, les manuels de français paraissant encore majoritairement dans cette langue précise à de rares exceptions près, telles les Petites Écoles de Port-Royal et les Frères des écoles chrétiennes⁵.

C'est dans une telle atmosphère que s'épanouiront différentes tendances qu'a connues l'histoire du français, du classicisme à la préciosité et de celle-ci au burlesque, la dominante étant celle, résolument prescriptive, qu'inaugure Malherbe⁶ et continue avec un succès épatant Vaugelas. L'un exige, à la suite de Ronsard, le recours systématique à l'article et au clitique sujet, encore flottant dans l'ancienne langue, voire dans celle du XVI^e siècle, pour nous en tenir à quelques faits marquants de la diachronie du français ; l'autre puise, pour ses prescriptions, dans l'usage, pratiquement restreint à celui qui émane des milieux courtois, et se montre exclusif des pratiques langagières du peuple, sans pour autant négliger les plumes affirmées de son temps. D'où deux traits particulièrement significatifs dans l'histoire culturelle française, merveilleusement explicités par G. Molinié : « le rôle déterminant d'une axiologie du bon goût, comme gendarme prescriptif du français ; l'alliance dans ce rôle policier, avec la pratique des écrivains, donc le primat de l'écrit »⁷ ; on n'en trouve que trop la trace dans la fondation, en 1634-1635, de l'Académie française, sorte d'« intervention absolue du politique dans le culturel »⁸ suivant le même analyste.

Cela dit, on se gardera de confondre les tentatives de normalisation de Vaugelas avec l'aspect méthodique que revêt à l'ordinaire une grammaire proprement dite. Le travail de Vaugelas⁹, quant à lui, se présente sous forme

5. Voir M. Huchon, *op. cit.*, p. 174.

6. La thèse de F. Brunot sur *La Doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, Paris, G. Masson, 1891, réimpr. Paris, A. Colin, 1969, reste la référence fondamentale en la matière.

7. *Le Français moderne*, Paris, P.U.F., 1991, p. 11.

8. *Ibid.*, p. 12.

9. *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, A. Courbé et V^e Camusat, 1647, rééd. Paris, Champ Libre, 1981. Pour

d'un amas – carrément disparate – de remarques qui, pour fondées qu'elles puissent paraître dans l'ensemble, ne sont pas sans rappeler les démarches de la casuistique pratiquée dans les salons et autres cercles de l'époque, que le fameux remarqueur n'a d'ailleurs pas manqué de fréquenter lui-même, ainsi que l'a fait Corneille : n'oublions pas qu'ils ont compté, tous deux, parmi les habitués du grand salon de la marquise de Rambouillet, haut lieu de l'art de la conversation et de la préciosité. Un tel travail n'a donc quasiment rien à voir avec celui de Maupas¹⁰ repris plus tard par Oudin¹¹, dont les ouvrages, plus spécialement conçus à l'intention d'étrangers souhaitant mieux s'approprier les structures du français, pourraient à juste titre revendiquer la qualité de grammaires. Ajoutons, pour clore cet historique concis, qu'il serait tout aussi difficile de rapprocher les *Remarques* du produit de réaction à la dictature du « bon usage » que fut la célèbre *Grammaire générale et raisonnée*, parue dans le cadre d'un effort d'universalisation des axiomes grammaticaux que deux Solitaires de Port-Royal, Arnauld et Lancelot¹², ont inauguré dans la seconde moitié du siècle. C'est alors justement que les vives précipitations vers le modernisme linguistique semblent, pour ainsi dire, s'apaiser, le français étant censé avoir atteint sinon un état de perfection, du moins une certaine maturité.

Un poète sensible à la nouveauté : la révision des textes

Il est évident que la plume cornélienne ne pourrait échapper aux impératifs langagiers du temps ; elle s'y est même délibérément pliée à plus d'une reprise, ce qui nous entraîne à considérer sous une visée diachronique l'intérêt dont Corneille témoigne constamment pour la qualité – avant tout linguistique – de ses textes et, par là même, pour l'évolution de la langue en

une image plus complète de l'impact qu'a eu ce texte, on se reportera à J. Streicher (éd.), *Commentaires sur les « Remarques » de Vaugelas par La Mothe le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, [...]*, Paris, E. Droz, 1936, réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1970, ainsi qu'à W. Ayres-Bennett, *Vaugelas and the Development of the French Language*, London, M.H.R.A., 1987.

10. *Grammaire et syntaxe française, contenant [...]*, 3^e éd., Rouen, J. Cailloué, 1632.

11. *Grammaire française rapportée au langage du temps*, 2^e éd. rev. et augm., Paris, A. de Sommaville, 1640, réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1972.

12. *Grammaire générale et raisonnée, contenant [...]*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, P. le Petit, 1676, réimpr. in H. E. Brekle (éd.), *Grammaire générale et raisonnée ou La Grammaire de Port-Royal*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann Verlag, 1966, 2 t.

général. Pour ce faire, il n'y aurait de chemin plus sûr à emprunter, à notre sens, que celui suggéré par F. Brunot dans sa monumentale *Histoire de la langue française*. De fait, le découpage qu'effectue intelligemment l'éminent philologue en se fixant pour charnière l'année 1660 n'est pas sans tenir compte de l'activité de Corneille :

Vaugelas est mort et consacré, ses remarques sont entrées dans les livres et dans l'usage, Corneille se révisé pour se mettre au goût du jour¹³. Il y a désormais une langue littéraire, que d'autres essaieront encore de corriger ou de « fixer », mais dont la physionomie ne changera plus de longtemps¹⁴.

Il semble donc judicieux d'adopter, dans une tentative de restitution de l'attachement cornélien aux faits de langue, un tel repère non seulement pour de simples raisons de commodité, mais parce que c'est l'activité elle-même de l'auteur – dramaturgique et, surtout, philologique – qui y oblige. Particulièrement significative dans la carrière du dramaturge, l'année 1660 l'est en effet essentiellement grâce à l'importante édition éponyme en trois volumes, marquant sa volonté de faire le point sur son œuvre, qu'il s'est appliqué à revoir à fond¹⁵. L'ensemble est de taille : y sont compris, outre les textes des pièces créées jusque-là, trois *Discours* et les *Examens* correspondant à chacune des pièces. « Aucun écrivain du XVII^e siècle, et peu d'aucune époque, n'a laissé une somme critique d'une telle importance » signale fort à propos G. Couton¹⁶.

Or, ce qu'il nous appartient d'examiner ici, c'est la révision systématique des textes. Il peut de fait paraître étonnant que l'écrivain reconnu qu'est Pierre Corneille aux alentours de 1660 se décide, sous la forte influence des grammairiens et remarqueurs de l'époque, à jeter un regard critique scrupuleux sur ses productions dans l'intention d'en actualiser l'aspect. Ainsi se trouve-t-il éliminer solécismes et tours périmés, bref ce qui risque désormais d'être taxé d'incorrection ou d'archaïsme. Ce type d'entreprise, l'auteur l'avait entamée

13. Paraît la *Grammaire* de Port-Royal, œuvre phare de la réflexion linguistique, serions-nous tenté d'ajouter en marge.

14. *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. III / 1 : *La formation de la langue classique (1600-1660)*, Paris, A. Colin, 1909, p. VI.

15. En témoignant d'un « mépris teinté d'affectueuse condescendance pour les pièces de ses débuts, et en les corrigeant de manière très considérable dans l'édition de 1660 », Corneille aurait cependant, lui-même, « poussé la critique littéraire de la fin du XVII^e siècle [dont La Bruyère et Boileau] à montrer très peu d'indulgence pour ses premières productions », d'après R. Garapon, *Le Premier Corneille. De « Mélite » à « L'Illusion comique »*, Paris, SEDES/CDU, 1982, p. 5-6.

16. In P. Corneille, *Théâtre complet*, éd. de G. Couton, t. I, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1993, p. XIII.

en réalité dès la première édition collective de ses œuvres, datant de 1644, et poursuivie dans celle de 1648, mais toujours plus discrètement que dans la grande édition de 1660¹⁷. Pour nous en faire une idée précise, interrogeons les textes mêmes, ce qui porte, bien entendu, à opérer des choix stricts : eu égard aux dimensions que pourrait prendre un tel travail, nous nous voyons contraint de nous borner à quelques exemples¹⁸ qui, représentatifs de la pratique en question, nous permettront de recouvrir une gamme relativement large de traits morphosyntaxiques et lexicaux.

Une première série – qui s'étend du numéro 1 au numéro 15 inclus – invite à des remarques plus spécifiquement morphologiques, ainsi l'alternance vocalique dans le radical de verbes comme *trouver* ou *arroser* (exemples 1 à 4). Les formes anciennes ont beau être encore de mise notamment en vers selon Richelet¹⁹, Corneille ne s'en montre pas moins prompt à substituer à *treuv-* la variante moderne *trouv-*, de loin préférée à l'ancienne par Vaugelas²⁰, et ce, dans plus d'un tiroir (en l'espèce, présent et futur simple) ; il n'en fera pas toujours autant avec le verbe *arroser*, ainsi que le prouve le contre-exemple 4²¹. Suivent des vers (exemples 5 à 7) intégrant des formes du type *doncques* ou *avecque*, elles aussi vestiges de l'ancienne langue ; tout utiles qu'elles sont au mètre, elles feront l'objet, en 1660, d'une suppression générale au profit de leurs correspondantes modernes, ce qui ne tient pas forcément aux enseignements de Vaugelas²², plutôt favorables au maintien de la syllabe supplémentaire. Une attitude analogue de l'auteur se manifeste au sujet des outils de la série *dedans*, *dessus*, *dessous*, *auparavant*, etc. (exemples 8 à 14), autrefois polyvalents puisque susceptibles d'assumer invariablement les fonctions d'adverbe et de préposition. Observant l'évolution du système linguistique, telle que la dépeint Vaugelas²³, il s'efforce de cantonner, à de rares occurrences près (exemple 15), ces outils dans la seule fonction adverbiale, et de réserver

17. *Ibid.*, p. XI.

18. Pour la commodité de la présentation, nous les avons réunis, numérotés, en appendice. Nous citons d'après le texte des éditions mentionnées dans les *Références bibliographiques*.

19. *Dictionnaire français contenant les mots et les choses [...]*, Genève, J. Herman Widerhold, 1680, repr. Paris, France-Expansion : AUFELF/CNRS, 1973, 2^e partie / p. 496.

20. *Op. cit.*, p. 110.

21. En fait, malgré Vaugelas (*ibid.*, p. 154), dont la désapprobation est ici absolue.

22. *Ibid.*, p. 182-184, 225.

23. *Ibid.*, p. 105-106, 268, 329. En réalité, si le remarqueur, évoquant les servitudes du mètre, se dit disposé à tolérer certaines infractions à cette règle, Thomas Corneille, lui, rejettera plus tard toute confusion de ce genre même en poésie, suivant A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, traduite et remaniée par M. Obert, Paris, Delagrave, 1975 [rééd.], p. 353.

le rôle de préposition à des morphèmes constitutifs de ces derniers (*dans, sur, etc.*) – à moins que la construction prépositionnelle ne soit totalement retranchée comme dans l'exemple 12.

Si, pour se focaliser davantage sur la syntaxe, on attaquait des questions afférentes au syntagme nominal et à ses substituts, on serait amené à parler, en tout premier lieu, de la substitution de l'article défini au déterminant possessif dont le français classique se servait encore souvent, en dépit de Maupas²⁴, pour la détermination des noms désignant des parties du corps ; deux exemples (16 et 17) illustrent cette tendance, à laquelle le second n'est pourtant conforme que partiellement. Le genre des noms, quant à lui, donne matière à des flottements considérables dans l'usage, ainsi que le montrent, dans les exemples 18 à 20, les occurrences du terme *foudre*, majoritairement féminin par « une particulière inclination » de la langue française, au dire de Vaugelas²⁵. Enfin, la distribution de l'adjectif qualificatif autour du nom sur lequel il porte, pas toujours sémantiquement pertinente à l'époque, anime une vive discussion parmi les théoriciens tout au long du siècle²⁶, ce dont on pourrait avoir une trace dans la postposition, en 1660, de *nouveau* à *amour* au sein de l'exemple 21, due probablement à un effort de précision du sens.

En matière de substituts du groupe nominal, on retiendra nombre de re-touches qui regardent trois catégories fondamentales de pronoms, les personnels et adverbiaux, les relatifs et les indéfinis. Le fait saillant du modernisme dans la syntaxe des personnels et adverbiaux, auquel fait Corneille s'empresse d'adapter la quasi-totalité de ses productions (exemples 22 à 24), devant de la sorte l'auteur des *Remarques*²⁷, n'est autre que la distribution des facteurs du microsystème à l'intérieur de noyaux verbaux complexes à infinitif : la langue cherche dorénavant à rapprocher le verbe de son complément, si bien que, de l'antéposition du pronom à la forme fléchie de la séquence verbale, on passe à son insertion entre les deux constituants de celle-ci. L'auteur observera des tendances tout aussi novatrices relativement à la distribution des outils au sein de schémas complexes à impératifs affirmatifs coordonnés,

24. *Op. cit.*, p. 50.

25. *Op. cit.*, p. 175.

26. En voir un aperçu synthétique dans A. Haase, *op. cit.*, p. 422-423.

27. Celui-ci, tout en admettant les deux constructions, se prononce en faveur de l'ancienne sous prétexte qu'elle serait plus usitée (*op. cit.*, p. 217-218), ce qui ne semble plus être le cas après 1660 ; pour plus de détails sur ce point, voir W. Ayres-Bennett, *A History of French Language through texts*, London / New York, Routledge, 1996, p. 187, et K. Forakis, « Considérations sur la syntaxe du pronom personnel à partir de son analyse dans la *Grammaire de Port-Royal* », [à paraître prochainement dans *Le Français moderne*].

où le pronom, au lieu de précéder le second impératif en conformité avec les structures de l'ancienne langue, le suivra immédiatement, comme cela se produit dans le reste des configurations syntaxiques de cet ordre (exemples 25 et 26)²⁸. Il ne négligera plus, en outre, de faire apparaître aussi régulièrement que possible les adverbiaux *en* et *y*, trop fréquemment sujets à omission autrefois²⁹, tentant ainsi d'explicitier la valence du verbe (exemples 27 et 28). Il est, enfin, un point intéressant de la syntaxe des personnels à propos duquel Corneille adopte une position diamétralement opposée à celle de Vaugelas : illustré par l'exemple 29, il a trait à l'accord, tout à fait abusif aux yeux du remarqueur³⁰, du pronom attribut. Pour ce qui est des outils relatifs, on relève un effort de fixation de *où* dans la fonction de complément circonstanciel, ce que corroborent des vers comme ceux des exemples 30 et 32. *Que*, de son côté, ne paraît avoir totalement renoncé à ce type de fonction ni sous la plume du dramaturge (exemple 31) ni dans l'usage en général³¹. La vaste catégorie des indéfinis, pour en finir avec les pronoms, est représentée dans notre corpus par certaines occurrences des outils hétéroclites qui entrent dans sa composition, toutes d'autant plus intéressantes qu'elles constituent des traces d'états de langue révolus. Ainsi le pronom *un*, auquel l'auteur ne reconnaît plus la possibilité de référer par défaut à *en* juger par l'exemple 33 datant de 1660 ; pas plus qu'il n'admet l'invariabilité en genre – autrefois généralisée – de la locution pronominale *un autre* (exemples 34 et 35). Il s'avère toutefois moins sceptique au sujet de la locution analogue *un chacun* (exemples 36 et 37), assez couramment utilisée par Vaugelas lui-même³².

La classe du verbe donne lieu à plusieurs interventions de Corneille, formant le propos d'en affiner différents paramètres morphosyntaxiques, dont avant tout le choix des modes et des temps. Nous avons pu retenir, à titre d'échantillon, un effort de spécialisation du subjonctif dans les environnements – que ce soit par le procès recteur ou le subordonnant – virtualisants (exemples 38 à 40), ce qui ne va pas toujours de soi en français classique³³,

28. Voir K. Forakis (*ibid.*).

29. Voir A. Haase, *op. cit.*, p. 19-26.

30. *Op. cit.*, p. 55. À noter avec Sancier-Chateau (*op. cit.*, t. 2 : *Syntaxe*, p. 49) que Vaugelas ne fait là que confirmer l'avis de Maupas.

31. Voir A. Haase, *op. cit.*, p. 71.

32. *Op. cit.*, p. 103.

33. Impossible d'entrer ici dans le détail d'une question que l'usage extrêmement fluctuant de l'époque a fini par rendre si délicate. Nous renvoyons donc une fois pour toutes aux analyses circonstanciées de Haase (*op. cit.*, p. 172 *sqq.*) et de Fournier (*Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998, p. 340 *sqq.*), avec qui nous nous limiterons à signaler l'intérêt constant de la communauté des grammairiens et remarqueurs, depuis

puis un recours plus attentif qu'auparavant au conditionnel (exemples 41 et 42). D'autre part, trop enclin à un usage assez libre du participe présent, l'auteur se reprend de diverses manières dans les rééditions successives de ses œuvres (exemples 43 à 45). Il en fait autant à propos de certains participes passés, dont il tâche de régulariser l'accord, tantôt en l'effectuant comme dans l'exemple 46, tantôt en n'y touchant jamais de son vivant en signe d'obéissance à la prescription de Vaugelas³⁴, qui exige, pour qu'il y ait accord, que le sujet ne soit pas postposé au verbe comme dans l'exemple 47³⁵. En fait de temps, le passé composé se substitue souvent au passé simple, conformément ou non à la règle des vingt-quatre heures en vigueur au théâtre³⁶ (exemples 48 et 49), de même que le conditionnel passé de la première forme à celui de la seconde (exemple 50) ou le futur simple au conditionnel présent qui vient, dans le vers de l'exemple 51, mettre au point la concordance des temps spécifique au système de l'hypothèse. Corneille n'hésite pas, enfin, à priver certains verbes de leur construction pronominale (exemples 52 et 53), ni non plus à rationaliser l'accord de quelques autres avec leur sujet affectant la forme nominale éclatée (exemples 54 et 55) ; de fait, l'usage se trouve encore — probablement en souvenir d'un trait syntaxique propre au latin³⁷ — effectuer un tel accord avec le sujet qui est le plus proche du verbe, que les noms sujets soient « contraires » et « différents » comme le demande Vaugelas³⁸ ou pas.

De nombreuses corrections visent à mettre de l'ordre dans l'emploi des prépositions de toutes sortes (exemples 56 à 60), ou celui de multiples locutions conjonctives (exemples 61 à 66). La plupart de ces dernières semblent désormais être sur leur déclin, tout autant que la corrélation comparative intégrant le morphème *comme* à titre d'introducteur du second membre de la comparaison (exemple 67), les contre-exemples d'une telle structure (en

Maupas, qui a su poser les principes de tout un système, jusqu'à Th. Corneille, qui a entrepris de l'actualiser.

34. *Op. cit.*, p. 297-298.

35. G. Spillebout (*Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard, 1985, p. 399) explique en effet que c'est le frère de l'auteur, Thomas, qui, dès la première édition posthume de 1692, corrige en *produits*.

36. Qui, somme toute, n'a pu trouver — si ce n'est au début — un champ d'application particulièrement fertile dans les textes dramatiques, à en croire Fournier (*op. cit.*, p. 398 sqq.), dont on lira avec fruit l'exposé sur l'emploi de ces deux tiroirs en langue classique.

37. Voir F. Brunot et Ch. Bruneau, *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e éd., Paris, Masson, 1969, p. 351.

38. *Op. cit.*, p. 154.

l'occurrence, le numéro 68) se faisant rares au fur et à mesure que le siècle avance vers sa fin³⁹.

Notre regard sur les textes s'achèvera⁴⁰ par une référence à certaines tentatives de neutralisation du lexique, l'auteur cherchant – notamment à partir de 1660 – à dépouiller les pièces de termes et expressions traduisant la familiarité dans diverses situations de la vie courante (exemples 69 et 70)⁴¹. L'effacement devient même plus ou moins systématique dans le cas de « vocatifs tendres de la bonne société », qui, au dire de Garapon⁴², « n'avaient plus assez de dignité ou sentaient leur bourgeois » au cours de la seconde partie du siècle (exemples 71 à 73).

Sans doute se sera-t-on aperçu par la datation des exemples que Corneille ne s'est guère détourné de son objectif d'autocorrection au-delà de 1660 non plus : dans les éditions ultérieures – dont celle de 1682, la dernière revue par lui-même –, si le travail de retouches n'est pas tellement étendu qu'en 1660, l'auteur s'est quand même permis nombre d'améliorations ayant trait à l'actualisation du système de la langue⁴³.

Inutile de souligner que dans cette attitude du dramaturge apparaît en filigrane son souci permanent de se conformer à l'esprit novateur de son temps afin de ne pas se voir remplacer dans le théâtre. Brunot fait même l'observation que voici : « C'est pour obéir aux *Remarques* que Corneille, revisant [*sic*] ses pièces, se soumet à remanier des vers devenus incorrects. Pareille condescendance, montrée par lui, en dit plus qu'aucun autre fait sur l'autorité acquise par Vaugelas. »⁴⁴ N'empêche qu'il a souvent bravé l'éminent remarqueur, pourrait-on facilement objecter. Quoi qu'il en soit, une telle attitude lui a valu de vives critiques par des théoriciens contemporains qu'évoque M.-O. Sweetser : on a pu parler de « [sacrifice de] l'expression pittoresque et savoureuse des textes originaux au goût d'une autre époque »,

39. Voir N. Fournier, *op. cit.*, p. 364, où l'analyste observe très judicieusement : « Dans ces exemples, *comme* n'est pas le simple substitut de *que*, mais cumule une valeur de degré et sa valeur propre de manière ».

40. Ayant longuement disserté ailleurs (K. Forakis, *L'Énoncé négatif dans le théâtre du XVII^e siècle*, Lille, A.N.R.T., 2001) sur le comportement du microsystème de la négation en français classique, nous nous passerons de commenter ici les retouches y afférentes.

41. Voir R. Garapon, *op. cit.*, p. 125, d'où ces deux exemples.

42. *Loc. cit.*

43. Voir à ce sujet l'introduction de Couton dans P. Corneille, *Théâtre complet* (*op. cit.*), p. XVIII.

44. *Op. cit.*, t. III/1, p. 65. La lecture de E. Braun, *Die Stellung des Dichters Pierre Corneille zu den « Remarques » des Grammatikers Vaugelas. Eine sprachgeschichtliche Untersuchung*, Kaiserslautern, Thieme, 1933, permettra d'approfondir la question.

voire de « [mutilation de] ses œuvres de jeunesse »⁴⁵. Couton ne laisse pas pour autant de prendre le parti de Corneille en voyant dans « ce travail de révision continuel qu'il poursuivra jusqu'à la limite de ses forces, [...] le sûr témoignage de son esprit de scrupule et de son attention à la langue et au style. »⁴⁶ N'oublions pas, du reste, qu'entre-temps – plus exactement, fin 1637 – étaient survenus *Les Sentiments de l'Académie sur le Cid*, qui faisaient une part non négligeable à des questions de langue portant sur des choix lexicaux comme structuraux dorénavant tenus pour erronés ou archaisants. Le texte des *Sentiments* ayant fait couler trop d'encre à ce jour, mieux vaut ne pas s'arrêter dessus davantage – dans une étude aux contours rigoureusement dessinés – et renvoyer à Brunot⁴⁷ pour de plus amples informations sur l'essentiel de son contenu relatif à la langue. Nous nous contenterons, pour notre part, de rappeler qu'il a suscité à Corneille une forte déception, suivie d'un silence de quelque deux ans, auquel a mis fin la parution d'*Horace* et, peu après, celle de *Cinna*, où l'auteur semble avoir pris en considération la critique de la Compagnie.

Corneille innovateur : la réforme d'orthographe

Il ne reste plus qu'une étape significative dans notre parcours parmi les différentes preuves de l'importance que Corneille n'a cessé d'accorder, tout au long de sa vie, aux faits langagiers. S'inscrivant dans ce que l'on pourrait appeler, au sein d'un tel parcours, « l'après 1660 », la date de 1663, celle d'une somptueuse édition de la dramaturgie cornélienne, se distingue – dans la perspective qui est la nôtre – par un élément adventice et, au premier abord, insignifiant. Il s'agit d'un avis *Au Lecteur* qui fait initialement son apparition en tête de cette nouvelle édition collective, et qui ne sera pas retranchée de celles de 1664, 1668 et 1682. Faisant figure d'ultime texte critique de Corneille⁴⁸, cet avis intrigue tout particulièrement le linguiste par une intéressante proposition de réforme orthographique qu'il intègre, et que son concepteur annonce dans les termes que voici : « Vous pourrez trouver quelque chose d'étrange aux innovations en l'orthographe que j'ay hazardées

45. *La Dramaturgie de Corneille*, Genève, Droz, 1977, p. 22.

46. In P. Corneille, *Théâtre complet* (op. cit.), p. XI.

47. Op. cit., t. III / 1, p. 36-39.

48. D'après Couton dans P. Corneille, *Œuvres complètes*, éd. de G. Couton, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1987, t. III, p. 1481.

icy »⁴⁹ ; il s'empresse même de justifier cette initiative, se disant soucieux de « faciliter la prononciation aux Estrangers, qui s'y trouvent souvent embarrassés par les divers sons qu'elle donne quelquefois aux memes lettres. » Partielle, ainsi que l'avoue l'auteur lui-même⁵⁰, sa tentative n'en est pas moins fondée et perspicace, d'autant qu'elle constitue une sorte de présage de celles, plus systématiques, que connaîtra, avec d'autres esprits éclairés et toujours sous les auspices de l'Académie, le Siècle des lumières. Voyons donc de plus près les grandes lignes de ce texte ingénieux⁵¹.

C'est à l'instar des imprimeurs hollandais, dont il fait état, que Corneille réclame, dès les premières lignes de son avis, la distinction entre valeur consonantique et valeur vocalique qu'assument jusque-là invariablement les lettres *i* et *u*, en réservant à ces dernières le seul statut de voyelles et en assignant aux caractères *j* et *v* celui de consonnes. Il y a lieu, néanmoins, de faire remarquer avec N. Catach⁵² que les mots à l'initial desquels on retrouve *j* ou *v* ne seront définitivement rétablis à leur ordre alphabétique que dans la 5^e édition du *Dictionnaire* de l'Académie, ayant vu le jour en 1798.

Viennent ensuite les difficultés tenant à l'usage graphique fait de la lettre *s*, que les pratiques scripturales de l'époque continuent de répartir en *s* dite longue (ou « grande » par Corneille) et *s* dite ronde (ou « petite »), matérialisées respectivement par les caractères *f* et *s*. Après avoir rappelé les différentes manières dont le système linguistique du français classique exploite le *s* au niveau phonétique, l'auteur se montre moins déterminé qu'auparavant en « [abandonnant] en ces rencontres le choix des caracteres à l'Imprimeur, pour se servir du grand ou du petit, selon qu'ils se sont le mieux accommodés avec les lettres qui les joignent », si ce n'est devant une consonne en plein milieu de mot, cas dans lequel il tente tout de même de mettre de l'ordre : « je n'ay pû souffrir que ces trois mots, *reste*, *tempeste*, *vous estes*, fussent escrits l'un comme l'autre, ayant des prononciations si différentes. » Il exige en effet « la petite *s* » uniquement dans *reste*, où elle est effectivement prononcée, puis « la grande » dans *tempeste*, où elle a pour fonction d'allonger la

49. Nous avons retenu, pour des raisons purement orthographiques, la version du texte qui figure dans P. Corneille, *Théâtre complet* (op. cit.), p. 9-12. Vu la brièveté du texte, nos citations feront l'économie de l'indication de la page exacte.

50. De fait : « je n'entreprends pas de faire un Traité entier de l'Orthographe et de la prononciation, et me contente de vous avoir donné ce mot d'avis touchant ce que j'ay innové icy » spécifie-t-il dans le dernier paragraphe du texte.

51. Cf. une présentation concise dans F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. IV / 1 : *La langue classique 1660-1715*, Paris, A. Colin, 1966 [rééd.], p. 94-95.

52. *L'Orthographe*, 5^e éd., Paris, P.U.F., 1993, p. 40.

syllabe⁵³, et supprime totalement le caractère dans *vous estes*, où il est muet, tout en lui substituant un accent aigu placé sur la lettre précédente : *vous êtes*. Toujours est-il que la *s* longue ne tardera pas à disparaître définitivement du système graphique de la langue française, ce que viendra corroborer, de nouveau, l'édition de 1798 du *Dictionnaire* de l'Académie⁵⁴, celles de 1740 et de 1762 ayant déjà largement adopté, puis régularisé le recours à l'accent circonflexe comme indice d'amuïssement d'un *s*.

La question épineuse qu'attaque Corneille dans la suite de son avis n'est autre que celle du *e*, dont les réalisations phonétique et graphique, loin de se recouper, risquent fort de prêter à confusion. Aussi l'auteur suggère-t-il, dans un effort de clarification, de distinguer entre *e* « féminin » ou « simple », *e* « masculin » ou « aigu » et *e* « grave », en tirant parti des caractères respectifs *e*, *é*, et *è* que l'imprimerie utilise déjà à l'époque : « Le premier servira pour nos terminaisons féminines, le second pour les Latines, et le troisième pour les eslevées » tranche-t-il, ce qui revient à écrire *aspres*, *verité*, *après*. L'attention est même tout particulièrement attirée sur la nécessité d'opter pour le « *e* grave » — et non pas pour le « *e* aigu » des imprimeurs — en finale « eslevée » de termes comme *succès*, *excès*, *procès*. Ceux-ci seraient à rapprocher, sur le plan de l'émission du son *e*, des « articles pluriels » *les* et *des* ainsi que des mots où le *e* précède deux *l* (*belle*), voire un seul en finale (*mortel*), autant de cas de figure qui ne requièrent pas l'intervention de l'auteur, tant leur prononciation paraît infaillible à son dire. Notons ici que l'Académie ne sera pas très prompte à assimiler la leçon de Corneille sur l'accent grave ; elle y mettra, au contraire, tout un siècle, l'emploi de ce type d'accent étant consacré seulement par la quatrième édition (1762) du *Dictionnaire*⁵⁵. Cette même édition ne manquera toutefois pas de s'en prendre également au *z* des finales, que Corneille et les imprimeurs contemporains de lui sont unanimes à maintenir pour faire bien la différence entre « le son des mots qui ont l'*e* Latin sans *s*, comme *verité* [voulu donc *veritez* au pluriel], et ceux qui ont la prononciation élevée, comme *succès* ». Dernière incitation s'inscrivant dans l'optique de codification de la graphie du *e* suivant les lois de la phonétique, celle à l'utilisation de la variante dite dans la terminologie cornélienne « *e* aigu » à l'intérieur de vocables où elle se donnerait pour fonction non

53. Dans un projet de réforme orthographique qui date de 1673, les Académiciens du temps se prononcent favorablement au sujet de cette première différenciation, et se déclarent même prêts à l'appliquer dans leur *Dictionnaire* ; voir P. Corneille, *Œuvres complètes* (op. cit.), t. III, p. 1482.

54. Voir N. Catach, op. cit., p. 40.

55. *Ibid.*, p. 38.

seulement de suppléer à un *s* amuï⁵⁶, mais aussi de rendre plus fidèlement la prononciation, ainsi *sévérité* au lieu de *severité*. N'empêche que l'usage dans le texte même de l'avis s'avère particulièrement flottant à cet égard : on relève aisément « eslevé(es) » à côté de « élevée » ou « verité » à côté de « sévérité », de telles inconséquences étant très probablement à mettre sur le compte des imprimeurs, encore peu accoutumés à « ce nouvel ordre » ainsi que le reconnaît l'auteur dans les dernières lignes du texte.

Une série de considérations pertinentes concernant « la double *ll* » vient clore cette réflexion féconde sur les subtilités variées de l'orthographe et de la prononciation françaises. Le problème résulte, comme de coutume, de ce que la graphie en question se réalise phonétiquement de deux manières différentes : « l'une sèche et simple, qui suit l'Orthographe, l'autre molle, qui semble y joindre une *h* » chaque fois que la liquide redoublée se fait précéder d'un *i*, comme dans *bailler*, *éveiller*, *briller*, etc. Il est à souligner, à ce propos, que la seconde variante se traduisait autrefois par une mouillure de la liquide, dont le produit était le son palatal [ʎ]. Celui-ci justement est en passe de devenir, au temps de Corneille, le yod [j] de la prononciation actuelle, au bout d'une longue évolution dont l'origine remonte au XIII^e siècle⁵⁷. Mais revenons à notre auteur, qui, en quête de solution, se fie à l'étymologie pour opposer aux termes que recouvre sa « Règle » quantité d'autres ne pouvant s'y plier de par leur étymon latin, déjà pourvu d'une « double *ll* », ainsi *ville* (< *villa*), *mille* (< *mille*), *tranquille* (< *tranquillus*), etc. ; autrement dit, l'émission du son [il] dans le mot français serait tributaire de la présence d'une suite *i* + *ll* dans le mot latin. Prudent, il ne négligera pas en même temps d'évoquer, pour justifier la « mollesse » de la prononciation, l'origine non étymologique de la double liquide dans *fil*le et *fam*ille, qui n'en sont pas moins directement empruntés au latin. Or, qu'en est-il d'une éventuelle simplification de telles consonnes redoublées, que d'aucuns tentent afin de remédier aux ambiguïtés de la prononciation ? Il n'en est surtout pas question pour Corneille, sinon devant l'une des voyelles *a*, *o*, *u*. Tout aussi sceptique, l'Académie hésitera longtemps à toucher non seulement aux deux *l*, mais encore à n'importe quel regroupement du même ordre⁵⁸.

Bien plus que d'autres personnalités du monde des lettres propre au Grand Siècle, Pierre Corneille a su, rappelons-le à titre de point final – si point fi-

56. Voir *supra*.

57. Voir J. Chaurand, *op. cit.*, p. 67-68.

58. Voir N. Catach, *op. cit.*, p. 37-38.

nal pouvait jamais être mis à une question si vaste –, se mêler activement au bouillonnement langagier du temps. Il nous semble même indispensable, quant à nous, de dire l'admiration du chercheur d'aujourd'hui pour la vision novatrice dont le dramaturge n'a cessé de faire preuve dans son approche des faits linguistiques, qu'il n'a plus, à partir d'un certain moment, perdus de vue. À l'appui, une table chronologique aux jalons éloquentes : si le premier Corneille, celui de « l'avant 1660 », se montre quelque peu plus enclin au baroque ou à l'archaïsme, la querelle du *Cid*, sanctionnée par la parution des *Sentiments de l'Académie*, viendra à la fois mûrir et endurcir l'homme et l'écrivain, et fera de lui l'esprit clairvoyant et scrupuleux de « l'après 1660 ». À retenir absolument parmi ces repères, sinon les révisions continuelles et circonstanciées des textes, du moins les propositions orthographiques éclairantes : se situant dans la droite lignée des efforts entrepris à l'initiative de Ronsard par les réformateurs du XVI^e siècle, elles ont effectivement tenu lieu de conseils avisés à l'illustre compagnie au cours de ses multiples tentatives codificatrices du Siècle des lumières.

Sans nullement chercher l'exhaustivité – ce qui, au demeurant, dépassait l'ambition d'un travail ne pouvant par définition prendre de l'envergure –, nous avons tout simplement voulu donner un aperçu substantiel du rôle dynamique que Corneille a joué dans la formation de « cette langue classique qui ressemble tant à la nôtre et qui, pourtant, en est tellement éloignée. »⁵⁹ Cela dit, des faits aussi saillants de l'histoire du français que la fixation des matériaux lexicaux et structuraux, dont, entre autres, la distribution fonctionnellement significative des termes dans le corps phrastique ou l'antéposition du complété au complément, invitent judicieusement à parler avec Moli-nié de « sentiment d'un français moderne du XVII^e siècle à nos jours »⁶⁰, d'un français moderne en perpétuel devenir ajouterions-nous.

Références bibliographiques

- [ARNAULD (Antoine) et LANCELOT (Claude)], *Grammaire générale et raisonnée, contenant [...]*, 3^e éd. rev. et augm., Paris, P. le Petit, 1676, réimpr. in BREKLE (Herbert E.) éd., *Grammaire générale et raisonnée ou La Grammaire de Port-Royal*, Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann Verlag, 1966, 2 t.
- AYRES-BENNETT (Wendy), *Vaugelas and the Development of the French Language*, London, M.H.R.A., 1987.

59. J.-L. Tritten, *Histoire de la langue française*, Paris, Ellipses, 1999, p. 99.

60. *Op. cit.*, p. 7.

- ATRES-BENNETT (Wendy), *A History of French Language through texts*, London / New York, Routledge, 1996.
- BRAUN (Ernst), *Die Stellung des Dichters Pierre Corneille zu den « Remarques » des Grammatikers Vaugelas. Eine sprachgeschichtliche Untersuchung*, Kaiserslautern, Thieme, 1933.
- BRUNOT (Ferdinand), *La Doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, Paris, G. Masson, 1891, réimpr. Paris, A. Colin, 1969.
- BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. III / 1 : *La formation de la langue classique (1600-1660)*, Paris, A. Colin, 1909.
- BRUNOT (Ferdinand), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. IV / 1 : *La langue classique 1660-1715*, Paris, A. Colin, 1966 [rééd.].
- BRUNOT (Ferdinand) et BRUNEAU (Charles), *Précis de grammaire historique de la langue française*, 3^e éd., Paris, Masson, 1969.
- CATACH (Nina), *L'Orthographe*, 5^e éd., Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1993.
- CHAURAND (Jacques), *Histoire de la langue française*, 7^e éd., Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1993.
- CORNEILLE (Pierre), *Œuvres complètes*, éd. de G. Couton, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980-1987, 3 vol.
- CORNEILLE (Pierre), *Théâtre complet*, éd. de G. Couton, t. I, Paris, Bordas, coll. « Classiques Garnier », 1993.
- CORNEILLE (Pierre), *Théâtre complet*, éd. de L. Picciola, t. II, Paris, Dunod, coll. « Classiques Garnier », 1996.
- FORAKIS (Kyriakos), *L'Énoncé négatif dans le théâtre du XVII^e siècle*, Lille, A.N.R.T., coll. « Thèse à la carte », 2001.
- FORAKIS (Kyriakos), « Considérations sur la syntaxe du pronom personnel à partir de son analyse dans la *Grammaire de Port-Royal* », [à paraître prochainement dans *Le Français moderne*].
- FOURNIER (Nathalie), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, coll. « Belin Sup-Lettres », 1998.
- GARAPON (Robert), *Le Premier Corneille. De « Mélipe » à « L'Illusion comique »*, Paris, SEDES/CDU, 1982.
- HAASE (Alphonse), *Syntaxe française du XVII^e siècle*, traduite et remaniée par M. Obert, Paris, Delagrave, 1975 [rééd.].
- HUCHON (Mireille), *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, coll. « Références », 2002.
- MAUPAS (Charles), *Grammaire et syntaxe française, contenant [...]*, 3^e éd., Rouen, J. Cailloué, 1632.
- MOLINIÉ (Georges), *Le Français moderne*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1991.
- LOUDIN (Antoine), *Grammaire française rapportée au langage du temps*, 2^e éd. rev. et augm., Paris, A. de Sommerville, 1640, réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1972.
- RICHELET (Pierre), *Dictionnaire français contenant les mots et les choses [...]*, Genève, J. Herman Widerhold, 1680, repr. Paris, France-Expansion : AUFELF/CNRS, 1973.
- SANCIER-CHATEAU (Anne), *Introduction à la langue du XVII^e siècle*, t. 1 : *Vocabulaire* et t. 2 : *Syntaxe*, Paris, Nathan, coll. « 128. Lettres », 1993.
- SPILLEBOUT (Gabriel), *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard, coll. « Connaissance des Langues », 1985.

- STREICHER (Jeanne) éd., *Commentaires sur les « Remarques » de Vaugelas par La Mothe le Vayer, Scipion Dupleix, Ménage, Bouhours, Conrart, [...]*, Paris, E. Droz, 1936, 2 vol., réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 1970.
- SWEETSER (Marie-Odile), *La Dramaturgie de Corneille*, Genève, Droz, 1977.
- TRITTER (Jean-Louis), *Histoire de la langue française*, Paris, Ellipses, coll. « Universités. Lettres », 1999.
- VAUGELAS (Claude Favre de), *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, A. Courbé et V^{re} Camusat, 1647, rééd. Paris, Champ Libre, 1981.

Appendice

1. Je me *treuve* captive en de si beaux liens (*La Suivante*, II, 6 / 1637)
Je me *trouve* captive en de si beaux liens (*loc. cit.* / 1644)
2. Peut-être mon esprit *treuvera* quelque ruse (*La Suivante*, V, 1 / 1637-1652)
Peut-être mon esprit *trouvera* quelque ruse (*loc. cit.* / 1654)
3. Et le plus beau triomphe est *arrousé* de pleurs ? (*Horace*, I, 3 / 1641 et 1655)
Et le plus beau triomphe est *arrosé* de pleurs ? (*loc. cit.* / 1660)
4. Mes pleurs *arroseront* vos mortels déplaisirs (*Médée*, V, 4 / 1663)
Mes pleurs *arrouseront* vos mortels déplaisirs (*loc. cit.* / 1664)
5. *Doncques*, sans plus le perdre en discours superflus (*La Suivante*, II, 5 / 1637-1657)
Donc, pour n'en perdre point en discours superflus (*loc. cit.* / 1660)
6. J'ai su faire éclater *avecque* violence (*La Veuve*, II, 3 / 1634-1657)
J'ai su faire éclater, mais *avec* violence (*loc. cit.* / 1660)
7. Nous sortirions tous deux *avecque* la couronne (*Théodore*, V, 6 / 1646-1656)
Nous sortirions tous deux *avec* une couronne (*loc. cit.* / 1660)
8. Que *dedans* votre objet le sien s'est confondu (*La Suite du Menteur*, IV, 6 / 1645-1656)
Que *dans* ce cher objet le sien s'est confondu (*loc. cit.* / 1660)
9. Cependant, aveuglés *dedans* notre projet (*Rodogune*, I, 3 / 1647-1656)
Cependant, aveuglés *dans* notre vain projet (*loc. cit.* / 1660)
10. Jusque *dessus* ces murs planter mes pavillons (*Médée*, IV, 5 / 1639-1657)
Sur ces murs renversés planter mes pavillons (*loc. cit.* / 1660)
11. Nous avons un vaisseau tout prêt *dessus* la rive (*Cinna*, IV, 5 / 1643-1656)
Nous avons pour partir un vaisseau *sur* la rive (*loc. cit.* / 1660)
12. Cette belle m'accepte, et *dessus* cet aveu (*La Veuve*, III, 1 / 1634-1657)
Cette belle m'accepte, et fier de son aveu (*loc. cit.* / 1660)
13. Lieux maudits, funeste séjour, / Dont *auparavant* mon amour (*Médée*, IV, 4 / 1639-1657)
Lieux maudits, funeste séjour, / Dont jamais *avant* mon amour (*loc. cit.* / 1660)
14. Vous quitter *paravant* ce bienheureux moment (*La Veuve*, V, 10 / 1634-1657)

- Nous éloigner de vous *avant* ce doux moment (*loc. cit.* / 1660)
15. Rome est *dessous* vos lois par le droit de la guerre (*Cinna*, II, 1)
 16. J'aurai devant *mes* yeux ce que tu m'as rendu (*Théodore*, IV, 5 / 1655)
J'aurai devant *lés* yeux ce que tu m'as rendu (*loc. cit.* / 1660)
 17. L'un échauffe *mon* cœur, l'autre retient mon bras (*Le Cid*, I, 6 / 1637-1655)
L'un m'anime *le* cœur, l'autre retient mon bras (*loc. cit.* / 1660)
 18. Lorsque vous tempêtez, *son* foudre à gouverner (*La Place Royale*, II, 2 / 1637-1668)
Lorsque vous tempêtez, *sa* foudre à gouverner (*loc. cit.* / 1682)
 19. Jurez-moi, par ce Dieu qui porte en main *le* foudre (*Théodore*, II, 4 / 1646-1654 et 1656-1664)
Jurez-moi, par ce Dieu qui porte en main *la* foudre (*loc. cit.* / 1668)
 20. Puissé-je de mes yeux y voir tomber *cette* foudre (*Horace*, IV, 5 / 1641-1656)
Puissé-je de mes yeux y voir tomber *ce* foudre (*loc. cit.* / 1660)
 21. Et son *nouvel* amour la veut croire coupable (*Rodogune*, I, 4 / 1647-1656)
Et son *amour* nouveau la veut croire coupable (*loc. cit.* / 1660)
 22. Je ne *vous* puis parler que les larmes aux yeux (*Polyeucte*, I, 1 / 1643-1656)
Je ne puis *vous* parler que les larmes aux yeux (*loc. cit.* / 1660)
 23. Par une sainte vie il *la* faut mériter (*Polyeucte*, II, 6 / 1643-1656)
Par une sainte vie il faut *la* mériter (*loc. cit.* / 1660)
 24. Si, sans votre congé, j'*en* osais faire éclat (*Héraclius*, II, 2 / 1647-1656)
Si, sans votre congé, j'*osais* en faire éclat (*loc. cit.* / 1660)
 25. Louez son jugement, et *le* laissez partir (*Pompée*, II, 4 / 1644-1656)
Louez son jugement, et laissez-*le* partir (*loc. cit.* / 1660)
 26. Laissons là cette folle, et *me* dis cependant (*Le menteur*, IV, 9 / 1644-1656)
Laissons là cette folle, et dis-*moi* cependant (*loc. cit.* / 1660)
 27. Peut-être innocemment, faute de rien comprendre (*La Galerie du Palais*, IV, 10 / 1637-1657)
Peut-être innocemment, faute d'y rien comprendre (*loc. cit.* / 1660)
 28. Et pour preuve, seigneur, je ne veux que moi-même (*Cinna*, V, 3 / 1643-1656)
Et pour preuve, seigneur, je n'*en* veux que moi-même (*loc. cit.* / 1660)
 29. Infidèles témoins d'un feu mal allumé,
Soyez-*le* de ma honte ; et vous fondant en larmes (*La Galerie du Palais*, III, 10 / 1637)
Infidèles témoins d'un feu mal allumé,
Soyez-*les* de ma honte ; et vous fondant en larmes (*loc. cit.* / 1644)
 30. Le souvenir de mille et de mille heureux jours
Que ses désirs, d'accord avec mon espérance (*La Galerie du Palais*, V, 1 / 1637-1660)
Le souvenir de mille et de mille heureux jours
Où ses désirs, d'accord avec mon espérance (*loc. cit.* / 1663)
 31. Au malheureux moment *que* naissait leur querelle (*Le Cid*, II, 3)

32. Mon cœur n'a point d'espoir *d'où* je ne sois séduite (*La Suivante*, V, 9 / 1637)
Mon cœur n'a point d'espoir *dont* je ne sois séduite (*loc. cit.* / 1644)
33. Et qu'ainsi je renferme en leur sacré séjour
Une qui ne dût pas seulement voir le jour (*Clitandre*, V, 4 / 1632-1657)
Et qu'*une criminelle* indigne d'être au jour
Se puisse renfermer en leur sacré séjour (*loc. cit.* / 1660)
34. Sans affront je la quitte, et lui préfère *un* autre (*La Suivante*, II, 4 / 1637)
Sans affront je la quitte, et lui préfère *une* autre (*loc. cit.* / 1644)
35. Oui, je la suis, Madame, et le tiens à plus d'heur
Qu'*un* autre ne tiendrait toute votre grandeur (*Théodore*, II, 4 / 1652-1660)
Oui, je la suis, Madame, et le tiens à plus d'heur
Qu'*une* autre ne tiendrait toute votre grandeur (*loc. cit.* / 1663)
36. C'est n'y savoir enfin que ce qu'*un* *chacun* sait (*La Veuve*, II, 3 / 1654)
C'est n'y savoir enfin que ce que *chacun* sait (*loc. cit.* / 1660)
37. Pour moi, j'aime *un* *chacun*, et sans rien négliger (*La Place Royale*, I, 1)
38. Puisque vous le voulez, monsieur, je suis contente
De voir qu'un bon succès *ait* trompé leur attente (*La Veuve*, V, 1 / 1634-1657)
Puisque vous le voulez, monsieur, je suis contente
De voir qu'un bon succès *a* trompé leur attente (*loc. cit.* / 1660)
39. Un esprit que la joie entièrement saisit,
Croit qu'on *doive* l'entendre au moindre mot qu'il dit (*Le Menteur*, IV, 2 / 1644-1656)
Un esprit que la joie entièrement saisit,
Présume qu'on *l'entend* au moindre mot qu'il dit (*loc. cit.* / 1660)
40. Que bien que vous m'*aimez*, je me donne à Jason (*Médée*, II, 5 / 1663-1668)
Que, bien que vous m'*aimiez*, je me donne à Jason (*loc. cit.* / 1682)
41. Exécration ! ainsi donc tes désirs effrontés
Veulement sur ma faiblesse user de violence ? (*Clitandre*, IV, 1 / 1632-1657)
Exécration ! ainsi donc tes désirs effrontés
Voudraient sur ma faiblesse user de violence ? (*loc. cit.* / 1660)
42. *Pourrais-je* en ma maîtresse adorer mon bourreau ? (*Clitandre*, IV, 2 / 1660)
Quoi ! *puis-je* en ma maîtresse adorer mon bourreau ? (*loc. cit.* / 1663)
43. Je ne suis plus à moi quand je vois Hippolyte
Rejetant ma louange, avouer son mérite (*La Galerie du Palais*, II, 3 / 1637-1657)
Je ne suis plus à moi quand je vois Hippolyte
Rejeter ma louange et vanter son mérite (*loc. cit.* / 1660)
44. Épargne-moi, de grâce, et songe, plus discret
Qu'*étant* belle à tes yeux, plus outre je n'*aspire* (*Mélite*, I, 4 / 1633-1638)
Je suis belle à tes yeux, il suffit, sois discret ;
C'est mon plus grand bonheur, et le seul où j'*aspire* (*loc. cit.* / 1644)
45. C'est un fou, me *voyant*, s'il ne regagne la porte (*La Veuve*, III, 7 / 1634-1657)
C'est un fou *s'il me voit* sans regagner la porte (*loc. cit.* / 1660)

46. Et dont le juste choix vous a *donné* à lui (*Polyeucte*, I, 3 / 1648 in-4° et 1652-1656)
Et dont le juste choix vous a *donnée* à lui (*loc. cit.* / 1660)
47. Ces tristes vêtements, où je lis mon malheur,
Sont les premiers effets qu'*ait produit* sa valeur (*Le Cid*, IV, 1)
48. Pardonnez donc à ceux qui, gagnés par Florice,
Lorsque je vous aimais, me *frent* du service (*La Galerie du Palais*, V, 8 / 1637-1657)
Pardonnez donc à ceux qui, gagnés par Florice,
Lorsque je vous aimais, m'*ont fait* quelque service (*loc. cit.* / 1660)
49. Depuis que mon esprit est capable de flamme,
Jamais un trouble égal ne *confondit* mon âme (*Médée*, II, 2 / 1639-1660)
Depuis que mon esprit est capable de flamme,
Jamais un trouble égal n'*a confondu* mon âme (*loc. cit.* / 1663)
50. Je n'*eusse* jamais cru qu'elle l'eût tant aimé (*La Veuve*, II, 6 / 1634-1660)
Je n'*aurais* jamais cru qu'elle l'eût tant aimé (*loc. cit.* / 1663)
51. Si vous me refusez, m'*écouteront*-ils mieux ? (*La Place Royale*, V, 1 / 1637-1660)
Si vous me refusez, m'*écouteront*-ils mieux ? (*loc. cit.* / 1663)
52. Ne leur servant de rien, je m'*en suis revenue* (*La Suivante*, II, 4 / 1637-1657)
J'ai vu qu'ils l'employaient, et je *suis revenue* (*loc. cit.* / 1660)
53. Je n'*osais m'avancer*, de peur d'être aperçue (*La Place Royale*, IV, 6 / 1637-1657)
Je n'*osais avancer*, de peur d'être aperçue (*loc. cit.* / 1660)
54. Heureux père et mari, ma fuite et leur tombeau
Laisse la place vide à ton hymen nouveau (*Médée*, V, 6 / 1639)
Heureux père et mari, ma fuite et leur tombeau
Laissent la place vide à ton hymen nouveau (*loc. cit.* / 1644)
55. Sans que ni vos respects, ni votre repentir,
Ni votre dignité, vous en *pût garantir* (*Pompée*, III, 2 / 1644-1656)
Sans que ni vos respects, ni votre repentir,
Ni votre dignité, vous *pussent garantir* (*loc. cit.* / 1660)
56. C'est à vous à répondre à son généreux zèle (*Héraclius*, II, 5 / 1647-1656)
C'est à vous *de répondre* à son généreux zèle (*loc. cit.* / 1660)
57. Il vous fallait, monsieur, vous-même *en* mes amours
Ou ne consentir point, ou consentir toujours (*La Suivante*, V, 7 / 1637)
Il vous fallait, monsieur, vous-même *à* mes amours
Ou ne consentir point, ou consentir toujours (*loc. cit.* / 1644)
58. Ce qu'il a *sur* le cœur beaucoup plus librement (*La Veuve*, I, 2 / 1634)
Ce qu'il a *dans* le cœur beaucoup plus librement (*loc. cit.* / 1644)
59. Tantôt, comme j'étais *dans* le livre occupé (*La Galerie du Palais*, I, 8 / 1637-1657)
Tantôt, comme j'étais *sur* le livre occupé (*loc. cit.* / 1660)
60. À me couler sans bruit *dans* la prochaine porte (*La Veuve*, II, 1 / 1634-1657)
À me couler sans bruit *derrière* cette porte (*loc. cit.* / 1660)

61. *D'abord qu'ils ont paru tous deux en cette cour (Rodogune, I, 4 / 1647-1656)*
Sitôt qu'ils ont paru tous deux en cette cour (loc. cit. / 1660)
62. *Tant que tes bons succès lui découvrent ma ruse (La Veuve, I, 2 / 1634-1664)*
Jusqu'à ce que l'effet lui découvre ma ruse (loc. cit. / 1668)
63. *Paravant qu'il soit peu Florange la possède (La Veuve, II, 6 / 1634-1657)*
Avant qu'il soit trois jours Florange la possède (loc. cit. / 1660)
64. Je m'y rends, mais *avant que* l'effet en éclate (*La Galerie du Palais, III, 1 / 1637-1657*)
 Du moins *auparavant que* l'effet en éclate (*loc. cit. / 1660*)
65. *Vu qu'il met pour autrui son bonheur en arrière (La Veuve, III, 2 / 1634-1657)*
Puisqu'il met pour autrui son bonheur en arrière (loc. cit. / 1660)
66. Et *combien que* pour lui tout un peuple s'anime (*Le Cid, IV, 1 / 1637-1656*)
 Et *quoi qu'on* die ailleurs d'un cœur si magnanime (*loc. cit. / 1660*)
67. Aussi bon citoyen *comme* fidèle amant (*Horace, I, 3 / 1641-1656*)
 Aussi bon citoyen *que* véritable amant (*loc. cit. / 1660*)
68. Qu'il fasse autant pour soi *comme* je fais pour lui (*Polyeucte, III, 3*)
69. Dois-je *prendre ceci pour de l'argent comptant ?*
 Oui, Philandre, et mes yeux t'en vont montrer autant (*Mélie, I, 4 / 1633-1657*)
 Le trait n'est pas mauvais ; mais puisqu'il te plaît tant,
 Regarde dans mes yeux, ils t'en montrent autant (*loc. cit. / 1660*)
70. Ce n'est qu'une coquette, *une tête à l'évent,*
 Dont la langue et le cœur s'accordent peu souvent (*Mélie, III, 4 / 1633-1657*)
 Ce n'est qu'une coquette avec tous ses attraits ;
 Sa langue avec son cœur ne s'accorde jamais (*loc. cit. / 1660*)
71. Viens donc, *mon cher souci,* laisse-moi te conduire (*Clitandre, III, 2 / 1632-1657*)
 Ne perdons plus de temps ; laisse-moi te conduire (*loc. cit. / 1660*)
72. *Ma belle,* il ne faut plus que mon feu vous déguise (*Clitandre, III, 5 / 1632*)
Madame, il ne faut plus que mon feu vous déguise (*loc. cit. / 1644*)
73. Si tu n'es, *mon souci,* d'humeur à te dédire (*La Place Royale, V, 6 / 1637-1657*)
 Si vous n'êtes d'humeur, *madame,* à vous dédire (*loc. cit. / 1660*)